

Formations FORÊT-BOIS



catalogue 2013



Accompagner les élus dans leurs responsabilités

en Provence-Alpes-Côte d'Azur



EDITO



Elu(e), vous êtes un acteur clé pour le développement de la filière forêt-bois!

Vos multiples compétences liées au domaine forestier - propriétaire forestier, aménageur du territoire, responsable de la sécurité des administrés et maître d'ouvrage de bâtiment public - vous amènent à prendre des décisions en faveur de la préservation et de la valorisation de votre patrimoine forestier.

Comme en 2012, ce catalogue 2013, enrichi de nouvelles thématiques, vous permettra de prendre connaissance de notre offre de formation.

Jean-Claude MICHEL,

Président des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence
et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claire BOUCHET,

Présidente des Communes forestières
des Hautes-Alpes

Jean-Claude AYMARD,

Président des Communes forestières
des Bouches-du-Rhône

Gaston FRANCO,

Président des Communes forestières
des Alpes Maritimes

Nello BROGLIO,

Président des Communes forestières
du Var



Elu(e)

Aménageur du territoire

Propriétaire de forêt

Maître d'ouvrage de bâtiment

Responsable de la sécurité





SOMMAIRE



LE RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES	7
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	9
LES MODULES	11
>Les Journées de la forêt communale	12
Commercialisation	13
Aménagement forestier	14
Travaux forestiers	15
>Les Formations thématiques	16
Le bois énergie, un choix d'avenir	17
Être maître d'ouvrage d'une chaufferie	18
Gérer un réseau de chaleur en régie	19
Bâtir une stratégie territoriale bois énergie	20
Approvisionner sa chaufferie en circuit-court	21
Développer la construction en bois régional	22
Obligations légales de débroussaillage	23
Gestion de crise en cas de feu de forêt	24
Financer ses projets forestiers	25
Construire et entretenir la desserte forestière	26
>Les Formations à la carte	28
Se former selon ses besoins	29
Retours sur les formations en 2012	30
CALENDRIER DES FORMATIONS 2013	34
VOS INTERLOCUTEURS POUR VOS FORMATIONS	35



Pérenniser

le service public forestier

Construire

une politique forestière territoriale

Produire

plus de bois tout en
préservant mieux la biodiversité

Valoriser

le bois en circuit court



Former et Informer

les élus décideurs

Mobiliser

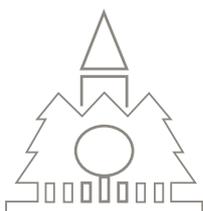
les acteurs de la filière

Sensibiliser

le grand public

Développer

de nouveaux partenariats
à l'international



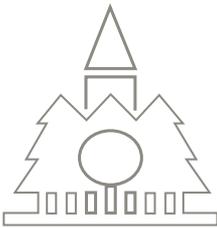
Communes forestières





LE RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES

Fédère des élus depuis 1933



Communes forestières

En Provence-Alpes-Côte d'Azur
5 Associations départementales
1 Union régionale

46 Associations départementales
ou interdépartementales

11 Unions régionales ou inter-régionales

1 Fédération nationale

+ de 5000 communes ou collectivités
adhérentes

Améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des communes en oeuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

Ses missions

Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts

■ Interlocuteur des pouvoirs publics et force de proposition pour la politique forestière

■ Participation aux diverses instances traitant de la forêt, du bois et des politiques territoriales

Organiser la mise en place de partenariats

■ Avec les collectivités territoriales (départements et régions)

■ Avec l'Office National des Forêts

■ Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)

■ Avec les acteurs forêt/bois

Aider les maires à exercer leurs 4 compétences en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois

■ Information / Formation des élus

■ Appui aux projets forestiers territoriaux pilotés par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)

■ Accompagnement de l'idée à la mise en place et appui pour le fonctionnement des chaufferies bois énergie

■ Appui à l'engagement dans la certification de la gestion durable des forêts PEFC

■ Accompagnement pour l'exercice des responsabilités en lien avec la prévention des incendies (particulièrement pour le débroussaillage)

■ Appui personnalisé sur toutes les questions forêt bois







L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



Des compétences diversifiées au sein du réseau des Communes forestières

- Forestiers
- Thermiciens
- Juristes
- Aménageurs du territoire
- Conseillers en développement local

Nos intervenants extérieurs et nos partenaires

- Office national des forêts
- Experts
- Consultants
- Architectes
- Bureaux d'études
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Services de l'Etat
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Départements
- autres Collectivités locales
- ...



FORMATION

les modules



Journées de la forêt communale



Formations thématiques



Formations à la carte



Les Journées de la forêt communale

Ces journées sont des formations proposées par les Communes forestières, en partenariat avec le gestionnaire des forêts communales : l'Office national des forêts (ONF).

Elles sont l'occasion de discussions sur les questions relatives à l'application du service public forestier :

- Commercialisation des bois
- Aménagement forestier
- Travaux forestiers





Commercialisation des bois

La vente des bois impacte directement l'économie des communes par les emplois générés. Le code forestier octroie aux élus la responsabilité des décisions en matière de vente et de valorisation de la ressource bois communale.

OBJECTIFS

- Identifier le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation du bois
- Être capable de faire les meilleurs choix pour valoriser les bois de la forêt communale
- Connaître les modalités de la délivrance de bois de chauffage (affouage)

CONTENU

Le régime forestier : rôles et responsabilités respectifs de l'élu et de l'ONF en matière de commercialisation

La filière forêt bois et ses enjeux

- Rappels sur les circuits de transformation du bois
- Rappels des enjeux économiques, écologiques et sociaux

Les intérêts et enjeux d'une coupe de bois pour les communes

De la coupe à la mise en vente : le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation

Choisir le mode de vente le mieux adapté aux attentes de la commune forestière

Les intérêts de la certification forestière pour la filière

Le cas particulier de l'affouage



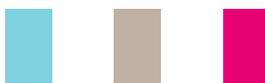
PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office National des Forêts



Aménagement forestier

Guide de la gestion forestière durable et fruit d'un travail de concertation important entre la commune et l'ONF, il traduit les objectifs politiques et techniques de gestion en forêt communale bénéficiant du régime forestier.

OBJECTIFS

- Appréhender le rôle de l' élu de l'élaboration à la mise en oeuvre
- Évaluer l'impact de ce document de gestion
- Faire le lien entre les objectifs du territoire et de la forêt communale
- Comprendre l'imbrication des documents environnementaux et de prévention des risques dans le document d'aménagement

CONTENU

Rôles et responsabilités du maire en matière de réglementation forestière

Le régime forestier : rôles et responsabilités de l' élu et de l'ONF en matière de gestion de la forêt communale

Les enjeux politiques du document d'aménagement

- Enjeux économiques, écologiques et sociaux
- Conflits d'usage

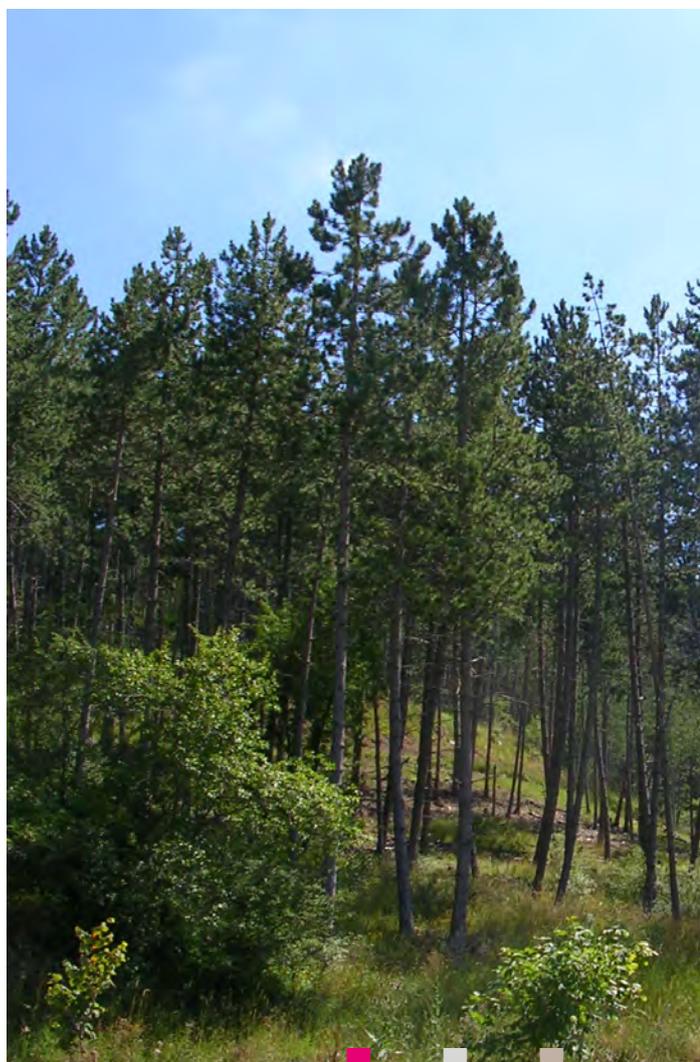
Le document d'aménagement : outil de pilotage pour les élus

Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale

- Chartes forestières de territoire
- Plans d'approvisionnement territoriaux

Le document d'aménagement et les dispositifs environnementaux et de prévention des risques naturels

- Natura 2000 , sites inscrits, classés, APB..
- Risques incendie, chute de blocs, avalanche...



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office National des Forêts



Travaux forestiers

Les travaux sylvicoles représentent une grande partie des investissements en forêt. Proposés par l'ONF dans le cadre de l'application de l'aménagement forestier, ils font l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

OBJECTIFS

- Evaluer la nécessité de mise en oeuvre des travaux dans mes peuplements
- Connaître les différents types de travaux réalisables en forêt
- Appréhender le rôle, la responsabilité et le lien avec les prestataires
- Déterminer la pertinence des travaux au regard de mes objectifs et des moyens financiers

CONTENU

Rôles et responsabilités du maire en matière de forêt

Place des travaux vis-à-vis du régime forestier

Pourquoi réaliser des travaux en forêt ?

- Objectifs recherchés
- Aspects multifonctionnels

Quels sont les différents types de travaux forestiers ?

- Travaux de régénération
- Travaux d'amélioration

Planification et étapes de réalisation des travaux : le lien avec le maître d'oeuvre et les entreprises de travaux forestiers

- Lien avec l'aménagement forestier
- Choix de l' élu propriétaire
- Responsabilités de la commune et de l'ONF

Investissement et financement des travaux forestiers



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, agents ONF, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Office National des Forêts



Les Formations thématiques

Ces formations répondent aux besoins communs exprimés par les élus de communes forestières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elles traitent des sujets suivants :

- Bois énergie (5 modules)
- Bois construction
- Obligations légales de débroussaillage
- Gestion de crise en cas de feux de forêt
- Financement des projets forestiers
- Desserte forestière





Le bois énergie, un choix d'avenir

Au coeur des politiques environnementales, le bois énergie se positionne comme une énergie renouvelable incontournable. Aux communes, elle permet la valorisation des forêts de la région, qui trouvent alors un débouché d'exploitation alternatif dans la plaquette forestière (bois déchiqueté issu des forêts).

OBJECTIFS

- Intégrer les bénéfices d'une filière bois-énergie pour un territoire
- Identifier le rôle de l'élu en tant qu'acteur de la structuration de l'approvisionnement
- Comprendre le fonctionnement et le dimensionnement d'une installation bois énergie
- Comprendre les étapes de réalisation d'un projet de chauffage au bois-énergie

CONTENU

État des lieux des installations et de l'approvisionnement

Le bois énergie, un atout pour mon territoire

Le rôle des collectivités dans la structuration de l'approvisionnement

- Fonctionnement de la chaîne de transformation du bois
- Les acteurs et leur rôle

Le bois énergie une technologie aboutie

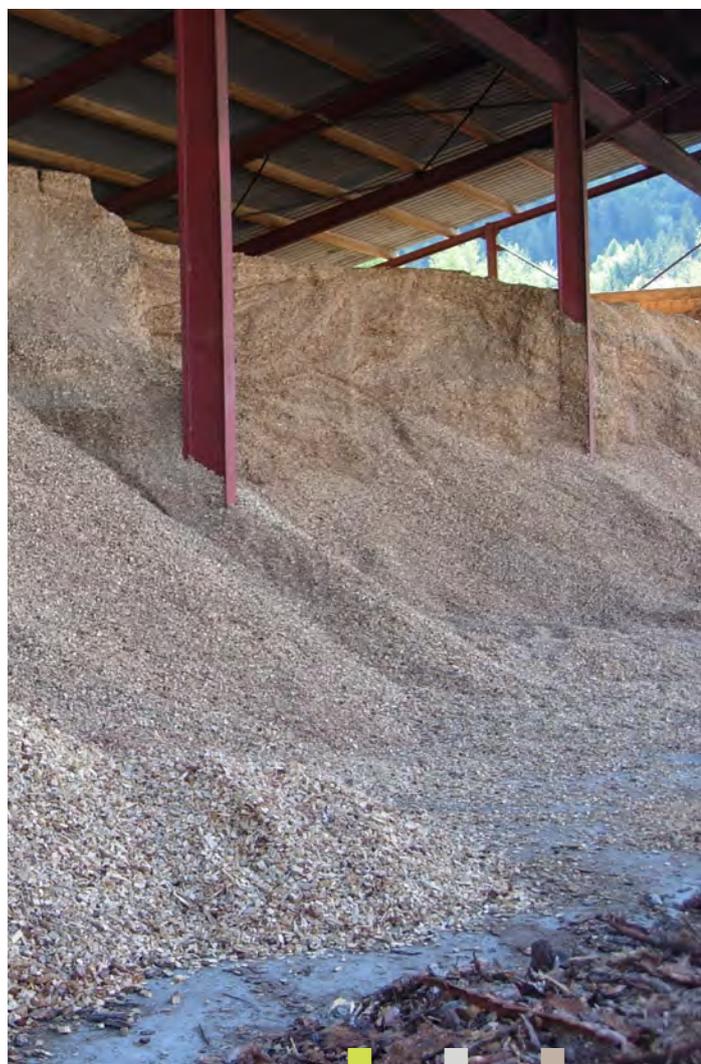
- Descriptif technique des chaudières
- Les clés de réussite d'un projet

Être maître d'ouvrage d'une chaudière bois énergie ou d'un réseau de chaleur

- L'accompagnement
- Les outils et les aides disponibles
- Retours d'expériences

Se positionner comme un acteur de l'énergie en raccordant des tiers au réseau de chaleur

- Régie et code des marchés publics
- Classement des réseaux



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Être maître d'ouvrage d'une chaufferie

En s'engageant dans un projet bois énergie, la collectivité dispose de plusieurs solutions pour construire et exploiter sa chaufferie et son réseau de chaleur le cas échéant. Bien réfléchir son projet est la garantie d'un fonctionnement sans souci.

OBJECTIFS

- Comprendre les étapes de réalisation d'un projet de chauffage au bois énergie
- Connaître les différents modes de gestion possibles pour faire le bon choix
- Saisir l'intérêt d'utiliser un combustible de qualité (démarche de charte qualité)
- Comprendre le fonctionnement et le dimensionnement d'une installation bois énergie

CONTENU

Être maître d'ouvrage d'une chaudière bois énergie ou d'un réseau de chaleur

- L'accompagnement
- Les outils et les aides disponibles
- Retours d'expériences

Exploiter une chaudière bois énergie / un réseau de chaleur

- Les différents modes de gestion
- Avantages/inconvénients

Se positionner comme un acteur de l'énergie en raccordant des tiers au réseau de chaleur

- Régie et code des marchés publics
- Stabilité des prix pour les abonnés
- Classement des réseaux

La qualité du combustible : un enjeu régional

- La charte qualité bois déchiqueté

Le bois-énergie, une technologie aboutie

- Descriptif technique des chaudières
- Les clés de réussite d'un projet



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités

PREREQUIS
avoir un projet en cours

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
ADEME
Consultants



Gérer un réseau de chaleur en régie

Les réseaux de chaleur présentent de nombreux avantages pour les collectivités : ils permettent notamment de réduire significativement la pollution liée à la production énergétique des bâtiments qu'ils desservent, de réduire et stabiliser leur facture énergétique et de valoriser les ressources locales.

OBJECTIFS

- Saisir l'intérêt de créer un réseau de chaleur
- Connaître les étapes clés de la mise en place d'une régie
- Connaître le fonctionnement au quotidien d'un réseau de chaleur

CONTENU

État des lieux des installations en région

Exploiter une chaudière bois énergie / un réseau de chaleur

- Les différents modes de gestion
- Avantages/inconvénients

Se positionner comme un acteur de l'énergie en raccordant des tiers au réseau de chaleur

- Régie et code des marchés publics
- Stabilité des prix pour les abonnés
- Classement des réseaux

Monter une régie

- Les différentes formes de régie
- Les étapes clés (calendrier, déclarations, statuts, dotation initiale...)

Mettre en place un réseau de chaleur

- Fiscalité
- Comptabilité et facturation
- Raccordement



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités

PREREQUIS
avoir un projet

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
ADEME
Consultants



Bâtir une stratégie territoriale bois énergie

Se doter d'outil tel que le Plan d'Approvisionnement Territorial permettra aux élus engagés dans une démarche bois énergie de fixer des orientations stratégiques et politiques pour développer une filière bois en circuit-court, productrice d'économie locale et d'emplois.

OBJECTIFS

- Mesurer le rôle de l'élu en tant qu'acteur de la structuration de l'approvisionnement
- Comprendre l'intérêt de l'outil Plan d'Approvisionnement Territorial
- Être capable de bâtir une stratégie de développement bois énergie sur son territoire
- Sécuriser l'approvisionnement

CONTENU

État des lieux des installations et de l'approvisionnement

Le rôle des collectivités dans la structuration de l'approvisionnement

Organiser l'approvisionnement des chaufferies du territoire (Plan d'Approvisionnement Territorial)

- Analyse de la consommation et de la ressource
- Organisation de la logistique

Développer le bois énergie sur son territoire

- Application du PAT
- Lien avec les politiques forestières

Etre maître d'ouvrage d'un équipement de production/stockage bois énergie

- Les différents modes de gestion
- Retours d'expériences
- Les aides et outils d'accompagnement

Contractualiser l'approvisionnement

- Mise en place d'un contrat d'approvisionnement
- Favoriser le circuit-court dans le cadre du code des marchés publics



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

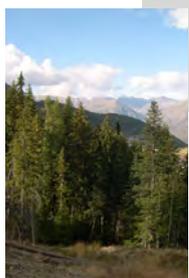
PREREQUIS
connaître le bois énergie

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Approvisionner sa chaufferie en circuit-court

Favoriser l'approvisionnement en circuit-court permet de valoriser les bois issus des forêts locales, de créer ou maintenir des emplois non délocalisables et de conforter une filière bois locale, avec un impact environnemental réduit.

OBJECTIFS

- Favoriser le bois issu des forêts locales dans sa chaufferie
- Être capable de bâtir une stratégie de développement bois énergie sur son territoire
- Choisir le mode de gestion de la plateforme le plus adapté
- Maîtriser l'origine des bois pour sa plateforme

CONTENU

L'achat de combustible pour sa chaufferie en circuit-court

- Choix du mode de gestion
- Pondération des critères dans les appels d'offre
- Choix techniques et de certification pour favoriser le produit forestier

Organiser l'approvisionnement des chaufferies du territoire

- Analyse de la consommation et de la ressource
- Organisation de la logistique

Développer le bois énergie sur son territoire

- Application du Plan d'Approvisionnement Territorial
- Lien avec les politiques forestières

Etre maître d'oeuvre d'un équipement de production/stockage bois énergie

- Les différents modes de gestion
- Retours d'expériences
- Les aides et outils d'accompagnement

Alimenter sa plateforme en bois rond en circuit-court

- Les critères de gestion durable
- Achat de bois sur pied
- Achat de bois ronds livrés plateforme



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

PREREQUIS
connaître le bois énergie et la filière

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Mission régionale bois énergie
Consultants



Développer la construction en bois régional

Les communes forestières doivent concilier la gestion durable de leur forêt avec leur contribution au développement territorial. Il s'agit de sécuriser les approvisionnements des entreprises de la 1ère transformation et d'organiser la filière bois construction à l'échelle de chaque territoire.

OBJECTIFS

- Connaître les responsabilités du maître d'ouvrage de bâtiment public
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation du bois dans la construction
- Connaître les principaux aspects techniques de la construction bois
- Intégrer la construction en bois dans les documents d'urbanisme
- Intégrer le critère bois local dans un marché de construction

CONTENU

Rôles et responsabilités du maire maître d'ouvrage

Les enjeux de la construction bois dans le département : valoriser la filière locale

Le contexte réglementaire et environnemental du bois dans la construction

Les aspects techniques liés à la construction bois

Faciliter la construction en bois sur ma commune

- Réglementation urbanistique (PLU)
- Intégration paysagère d'une construction bois

Construire en bois local

- Outils permettant l'utilisation de la ressource locale
- Intégration du bois régional dans la commande publique

Accompagner les élus à chaque étape de leur projet de construction bois



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Architectes
CAUE



Obligations légales de débroussaillage

Le Code Forestier rend les maires responsables de la bonne application de l'obligation de débroussailler sur leur commune. Le débroussaillage, obligatoire en zones boisées et à moins de 200 m de ces espaces, permet de réduire le risque de départs de feux depuis les zones habitées.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage
- Être capable d'organiser les grandes étapes d'application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- Utiliser les outils pour favoriser le débroussaillage par les administrés
- Exposer aux administrés les sanctions encourues

CONTENU

L'intérêt du débroussaillage pour l'autoprotection face au feu

La réglementation en matière de débroussaillage

- Rôle et responsabilités du maire
- Obligations des propriétaires

Méthode de mise en œuvre des OLD à l'échelle communale

Débroussailler les propriétés de la commune

Informers les administrés

Encourager la mise en œuvre du débroussaillage

Contrôler et contraindre les propriétaires défaillants

Les aides aux communes pour les actions de débroussaillage

Les projets départementaux en matière d'OLD



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, CCFF

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
Préfectures
DDT(M)
SDIS
ONF
Collectivités locales



Gestion de crise en cas de feu de forêt

Les départements de PACA sont exposés au risque d'incendie de forêt. La Loi rend les maires responsables de la direction des opérations de secours lorsqu'un feu de forêt se déclare sur leur commune. Les démarches d'anticipation sont nécessaires à une bonne gestion de crise.

OBJECTIFS

- Connaître les responsabilités et rôles du maire en cas de feu sur la commune
- Mesurer l'intérêt et la nécessité de planifier la gestion de la crise
- Etre capable de lancer une démarche de planification de la gestion de la crise

CONTENU

La protection contre les risques majeurs : un enjeu fort pour les maires du département

Rôles et responsabilités du maire dans la protection contre les incendies

Le maire et la direction des opérations de secours lors d'un incendie

- Rôles et responsabilités du Directeur des Opérations de Secours (DOS)
- Moyens à sa disposition
- Articulation Préfet-DOS / maire
- Rôle et responsabilités du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- Articulation DOS / COS

Se préparer au niveau communal pour éviter l'improvisation

- Elaborer un Plan Communal de Sauvegarde
- Informer la population de la conduite à tenir en cas de feu



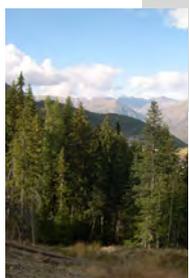
PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, CCFF

DUREE
1/2 journée

FORMAT
salle

INTERVENANTS

Communes forestières
Préfecture
DDT(M)
SDIS
CCFF



Financer ses projets forestiers

L'intégration de la forêt dans les actions de développement territorial implique de développer des outils structurants. L'Europe, l'Etat et les collectivités locales accordent des aides aux propriétaires forestiers et aux groupements de communes afin de favoriser l'émergence de projets.

OBJECTIFS

- Appréhender les principales politiques forestières et leurs outils
- Etre capable de solliciter le dispositif de financement adapté au projet forestier
- Savoir monter un dossier de demande de subvention

CONTENU

État des lieux de la forêt

- Situer sa forêt et son territoire dans le contexte territorial
- Appréhender la multiplicité des enjeux forestiers

Rôles et responsabilités du maire en matière de forêt

Les enjeux de la filière forêt-bois

Les politiques forestières territoriales : outils législatifs et financiers

- Les compétences de chaque financeur potentiel
- Les fonds de financement
- Les outils de programmation financière

Financer son projet forestier

- Quels sont les différents dispositifs d'aide ?
- Quelles sont les actions finançables ?
- Comment monter son dossier de demande de subvention ?
- Quels sont les services instructeurs des dossiers ?

Les partenaires de l'élu dans le cadre de ses projets liés à la forêt et au bois



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
1/2 journée

FORMAT
salle

INTERVENANTS

Communes forestières
ONF
Financeurs



Construire et entretenir la desserte forestière

Un réseau de desserte développé permet de mobiliser davantage de bois dans de meilleures conditions d'exploitation. L'élu doit donc penser la création d'un tel réseau dans le cadre d'une démarche partenariale à l'échelle d'un territoire (ex. massif).

OBJECTIFS

- Connaître les statuts juridiques des voies et chemins afin d'appliquer les règles qui en régissent l'usage
- Etre capable de réfléchir et d'intégrer la desserte forestière à une échelle territoriale
- Etre capable de mener à bien son projet de desserte
- Etre capable de solliciter le dispositif de financement adapté à mon projet

CONTENU

L'élu et l'accès à la forêt : rôles et responsabilités

Savoir à quel type de chemin j'ai à faire

- Voies publiques, voies privées, chemins ruraux

Règles d'accès et de circulation en forêt communale

Avantages d'un bon réseau de pistes sur ma forêt communale

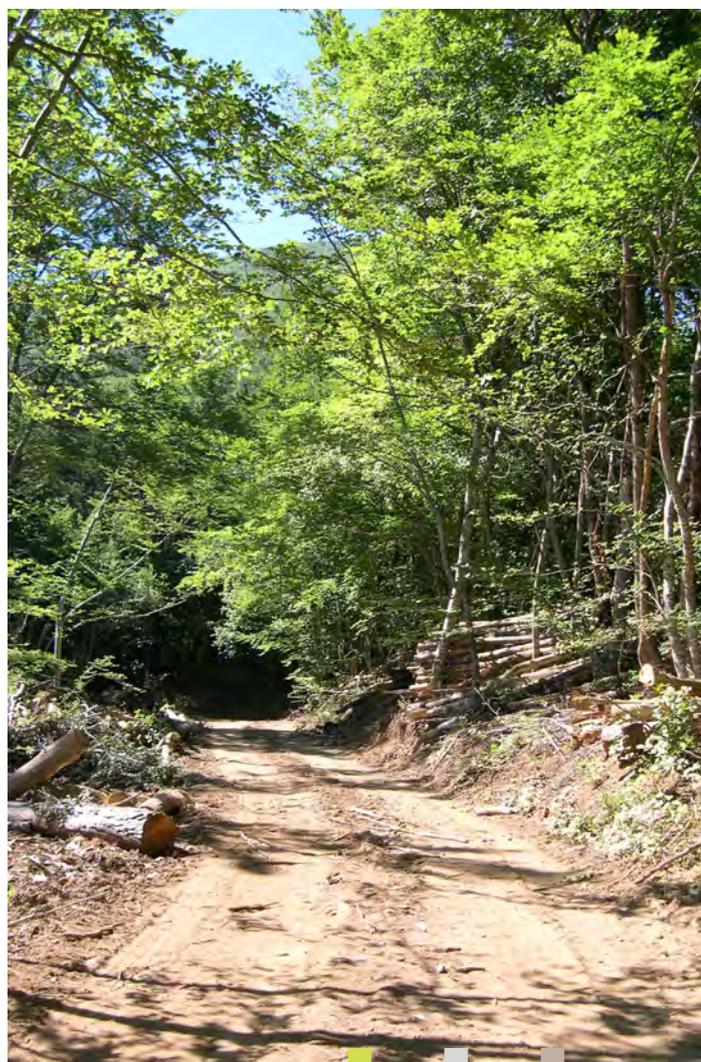
Outils de planification de la desserte et articulation avec les documents de gestion

- Lien avec l'Aménagement forestier
- Lien avec les outils de planification (PAT, CFT)

Evaluer l'impact lié à la réalisation d'une desserte

Concevoir et construire des équipements de desserte dans un cadre multi-partenarial

Financer son projet de desserte forestière



PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
1/2 à 1 journée

FORMAT
salle ou salle + terrain

INTERVENANTS

Communes forestières
ONF
Partenaires forestiers
Financeurs





Les Formations à la carte

Ces formations sont créées par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la demande d'un ou plusieurs territoires, pour répondre à des besoins spécifiques du ou des territoires.

Elles peuvent embrasser toute thématique en lien avec la filière forêt-bois locale.

Elles peuvent également faire l'objet d'un partenariat avec une structure territoriale ou une association d'élus.





Se former selon ses besoins

Les territoires doivent souvent faire face à des situations particulières de la filière forêt-bois locale. Les Communes forestières peuvent adapter ou élaborer des modules de formation spécifiquement pour un territoire qui en fait la demande.

OBJECTIFS

- Identifier le rôle de l'élu en tant que porteur de projet de valorisation locale
- Connaître les outils de développement territorial et d'aide à la décision
- Correspondre au plus près des besoins en formation des élus d'un territoire

CONTENU

Le contenu des formations à la carte est construit en réponse à un besoin spécifique d'un territoire.

Défini en amont sur une thématique ou une problématique posée par le territoire, le contenu fera appel à des éléments des formations thématiques existantes ou développés spécifiquement.

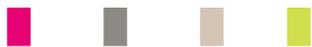


PUBLIC CONCERNE
maires, adjoints, conseillers municipaux, techniciens de collectivités, animateurs de CFT

DUREE
à définir selon le besoin

FORMAT
à définir selon le besoin

INTERVENANTS
Communes forestières
Territoires
A définir selon le besoin



RETOURS SUR LES FORMATIONS EN 2012

Des élus apportent leur témoignage sur les formations organisées à leur demande sur leur territoire...

Michel Grambert

Président de la Charte forestière de territoire Ubaye – Pays de Seyne (04)



En 2012, le territoire de la Charte forestière Ubaye - Pays de Seyne a organisé deux formations sur « la commercialisation des bois communaux » et « comment construire un bâtiment public en bois local » à l'attention des élus des 24 communes de son territoire, avec l'accompagnement du réseau des Communes forestières.

Pourquoi avoir pensé aux Communes forestières pour vos actions de formation ?

L'ensemble du territoire de la Charte forestière de territoire adhère à l'association des Communes forestières et 22 des 24 communes qui le constituent sont propriétaires de forêts soumises au Régime Forestier. Ainsi nous sommes sensibles aux questions forestières et avons l'habitude de nous retourner vers un interlocuteur que nous connaissons bien, à savoir l'association des Communes forestières.

C'est pour cela que nous avons tout naturellement décidé de faire appel à elle pour l'organisation de formations locales dans le cadre de notre Charte forestière.

En 2013 quels sont vos projets de formations sur votre territoire ?

Après la signature de notre charte forestière en novembre 2012, nous passons à la phase « active » de la Charte. Nous souhaitons renforcer notre travail cette année par des formations adéquates, permettant aux élus de mieux comprendre les enjeux liés aux thèmes suivants :

- L'approvisionnement en bois des chaufferies locales : avec 6 chaufferies en fonctionnement et 16 projets d'ici 2015, soit une consommation qui passerait de 800 à plus de 3 000 T/an/an de plaquettes forestières, les maîtres d'ouvrages que sont les communes doivent savoir comment gérer leur approvisionnement et privilégier les circuits courts.
- La construction bois : il s'agit d'un axe principal de notre Charte forestière pour mettre en valeur nos ressources locales et mettre en avant l'image du territoire autour du matériau bois.
- La gestion forestière et le lien entre forêt privée et publique : dans ce cadre, je souhaite organiser une formation spécifique à nos besoins sur le territoire, qui permette de mettre en avant la nécessité de réaliser des travaux en forêt en faisant le lien avec les différents usages de nos forêts et en particulier le pastoralisme.

Le fait de pouvoir aborder une telle problématique permet de répondre plus finement aux enjeux sur notre territoire, et par-là même, je l'espère, d'attirer plus d'élus dans nos formations !

Jacky Gérard

Président de l'Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône (13)

En mars 2012, l'Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône (ATD13) a choisi d'organiser une formation à la carte sur la gestion forestière. Elle a fait appel au réseau des Communes forestières pour l'accompagner dans l'élaboration de cette thématique.

Pourquoi avoir pensé aux Communes forestières pour cette formation ?

L'ATD13 est une structure d'aide à la décision pour les collectivités locales.

Elle organise chaque année un nombre important de formations auprès des élus sur tous les sujets les concernant : administration générale, finances publiques, politiques publiques (énergie, gestion de l'eau, développement durable par exemple).

Les Communes forestières, association d'élus, organisent des formations sur les sujets forêt/bois, et accompagnent les collectivités dans leurs projets forestiers. Elle apporte des retours d'expérience et des connaissances dans le domaine forestier.

C'est donc tout naturellement qu'un partenariat s'est engagé, afin de mobiliser conjointement nos élus sur la forêt.



Pourquoi avoir choisi le sujet de la gestion forestière ?

C'était un premier partenariat. Nous souhaitons apporter aux élus un regard plus technique sur la forêt. Cette formation, qui a réuni une vingtaine de personnes a permis de démontrer le véritable intérêt pour les élus de prendre part à la gestion forestière. La forêt offre aux communes des opportunités intéressantes en termes de développement économique, de tourisme et de loisirs.

Nous comptons poursuivre cette collaboration pour proposer de nouvelles sessions sur d'autres sujets forêt-bois.





Dany Guiran

Conseillère municipale d'Allos, commune de la Charte forestière du Pays A3V (04)

En 2012, le territoire de la Charte forestière du Pays Asses-Verdon-Var-Vaïre et le réseau des Communes forestières ont travaillé ensemble sur l'organisation de plusieurs formations, dont une session portant sur « comment construire un bâtiment public en bois local », à l'attention des élus des 39 communes du Pays.



Quelles étaient vos attentes vis-à-vis de la formation sur la construction en bois local ?

J'ai vu un intérêt à participer à cette formation dans le sens où la commune porte un projet de construction d'un bâtiment en bois : le refuge d'altitude du lac d'Allos.

Parmi les sujets abordés, la problématique de l'intégration de bois locaux dans l'ouvrage m'intéressait particulièrement. Quelle démarche mettre en œuvre pour intégrer des bois locaux dans notre construction ? Quels outils sont à notre disposition ?

L'aménagement forestier de la commune prévoit cette année une coupe de près de 1 300 m³ de Mélèze ; le lien avec notre projet de construction en bois me semblait évident.

Le module que vous avez suivi a-t-il répondu à vos attentes ?

Cette journée a été un réel plus pour la commune dans la mesure où les démarches pour valoriser des bois locaux dans la construction sont encore peu usuelles et par conséquent complexes sous certains aspects.

Les différentes interventions ont permis de clarifier bon nombre de points.

La visite de l'atelier ONF de Barrême est venue utilement illustrer la partie théorique de la matinée.

Robert Capolunghi

Maire de la commune de Cuébris (06)

En novembre 2012, les Communes forestières ont invité les élus des Alpes-Maritimes à participer à une formation sur la thématique des obligations légales de débroussaillage (OLD). Cette formation, proposée depuis plusieurs années, a suscité un vif intérêt auprès des élus, qu'il soient adhérents ou non au réseau des Communes forestières, en raison de leur sensibilité accrue face au risque incendie et de leur responsabilité quant à l'application de l'obligation de débroussailler sur leur commune.

Quelles sont les raisons de votre participation à la formation Obligations légales de débroussaillage ?

La forêt recouvre une grande partie du territoire communal de Cuébris. Les risques incendies sont donc prégnants. De ce fait, et au regard des changements affectant les obligations légales de débroussaillage suite à la refonte du code forestier au cours de 2012, il me semblait essentiel de former les services techniques sur ce sujet.

J'ai donc souhaité cette année que mon adjoint, responsable du service technique sur la commune, participe à cette formation. C'est lui qui programme les actions de débroussaillage effectuées par les agents communaux et les brigades vertes mises à disposition 4 semaines par an par la Communauté de Communes de la vallée de l'Estéron dont nous faisons partie.



Que vous a apporté cette formation ? Quels sont les projets lancés suite à cette formation ?

De par le compte rendu de cette formation par mon adjoint en Conseil municipal, nous avons décidé d'organiser une réunion publique documentée sur ce sujet, dans un premier temps pour nos administrés propriétaires de bâti et, par la situation de leur parcelle, soumis aux OLD, avec l'aide du DVD que nous vous avons demandé.

Puis, afin de mobiliser la venue d'un appui de l'association des Communes forestières, de l'ONF, de Force 06 et du SDIS, j'ai proposé aux maires des 4 communes voisines, Pierrefeu, Sigale, Roquesteron et Roquesteron-Grasse, d'organiser une réunion d'information ensemble à Roquesteron.

Cette réunion est sur le point de se concrétiser pour le samedi 23 février 2013 à Roquesteron, nous attendons encore quelques confirmations avant d'officialiser et de lancer les invitations !





CALENDRIER DES FORMATIONS 2013

Le calendrier des formations pour 2013 fait l'objet d'une publication à part entière. Plusieurs sessions sont d'ores et déjà programmées.

Veillez prendre contact avec votre association de Communes forestières pour toute inscription ou information complémentaire.

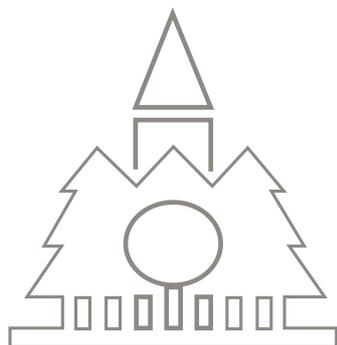
> Coordonnées ci-contre.



Vos contacts au sein des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur

VOS INTERLOCUTEURS POUR VOS FORMATIONS

- Une personne référente pour les formations dans chaque département, au sein de votre association de Communes forestières.
- Un coordinateur au niveau régional.



Communes forestières

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René

Valabre CD 7

13120 Gardanne

Tél. 04 42 65 43 93

paca@communesforestieres.org

Stéphanie SINGH (coordination)

Alpes de Haute-Provence

42 boulevard Victor Hugo

04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org

Jérôme BONNET

Hautes-Alpes

Avenue Justin Gras

05200 EMBRUN

Tél : 04 92 43 39 91

contact05@communesforestieres.org

Laurence DAVIN

Alpes-Maritimes

Nice Leader, Bât. Hermès

62-66 route de Grenoble

06200 NICE

Tél : 04 97 18 69 24

contact06@communesforestieres.org

Aude BLOM-RAQUIN

Bouches-du-Rhône

Pavillon du Roy René

Valabre CD7

13120 GARDANNE

Tél. 04 42 51 54 32

contact13@communesforestieres.org

John PELLIER

Var

Pôle Forêt - coeur du Var

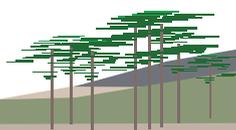
Quartier Précoumin

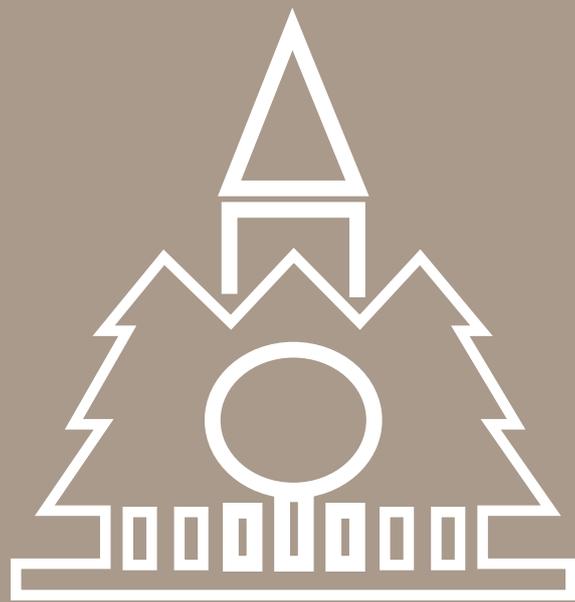
83340 LE LUC

Tél. 04 94 99 17 24

contact83@communesforestieres.org

Sophie PERCHAT





Communes forestières

Provence-Alpes-Côte d'Azur

un réseau **au service des élus**

Avec le soutien de

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce catalogue est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec
le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur sont un organisme de formation agréé.
n° d'agrément 93 830 317 383 - siret 433 824 455 00037